



Réparation véhicule sans devis ni acceptation

Par **Axel19b**, le **12/12/2013** à **17:08**

Bonjour à tous et merci par avance pour vos réponses:
J'ai déposé mon camion il y a deux semaines en réparation (je ne savais pas ce qu'il avait).
Le garagiste m'appelle pour me dire que je peux récupérer celui-ci et m'annonce une facture de plus de 4000 euros.
Celui-ci ne m'a pas consulté (pour autorisation) ne m'a pas non plus fait de devis. RIEN !
Que se passe t il si je refuse de payer ?
Merci pour vos réponses

Par **Axel19b**, le **18/12/2013** à **11:32**

Bonjour,
Personne n'a la réponse ?
Merci

Par **moisse**, le **18/12/2013** à **17:23**

Bonjour,
Votre affaire n'est pas simple.
En effet le garagiste dispose d'un droit de gage et rétention sur le véhicule qui lui est confié en gardiennage ou réparation.
Mais ce droit implique que la créance soit certaine et exigible.
Si vous êtes un professionnel, vous avez été particulièrement négligeant en vous désintéressant du devenir de ce camion, vous avez fait preuve de peu de professionnalisme en ne fixant pas de délai pour l'identification de la panne et prise de décision.
Vous ne pouvez donc actuellement que :
* payer, récupérer le véhicule et attirer devant le tribunal ce garagiste
* ne pas payer et demander, quitte à proposer la consignation du montant de la réparation, un référé levant la rétention du véhicule.
Ce référé sera déposé devant le président du tribunal de commerce si vous êtes un professionnel.